



PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2023

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

Absents excusés :

Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Philippe RAMOND, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 Septembre 2023 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations

II.I – Modalités de gestion des amortissements en M57

Ce point est reporté, en attente d'informations.

II.II – Service Urbanisme ADS : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service pour l'instruction des actes d'application du droit des sols

Cet avenant porte sur la création d'un nouvel acte instruit par le service ADS : *l'autorisation de travaux pour les établissements recevant du public*. Cet acte sera facturé 50 € ttc.

A cette occasion, le Maire, François REYMANN, rappelle les autres actes gérés par le service ADS et leurs coûts :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| - Certificat d'urbanisme B | 90 € TTC |
| - Déclaration préalable de travaux | 160 € TTC |
| - Permis de construire | 220 € TTC |
| - Permis de démolir | 180 € TTC |
| - Permis d'aménager | 270 €. |

Ces actes sont gratuits pour les usagers, facturés à la commune par le service ADS et compensés par la taxe d'aménagement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III.I – Enfouissement des réseaux : Phase I et éclairage public

Le Maire informe les élus qu'un courrier portant convention a été adressé par la FDEL à tous les propriétaires concernés par cette première phase. Cette convention précise pour chaque habitation les nouvelles modalités d'approvisionnement électrique et de déplacement éventuel des compteurs, en fonction des installations préexistantes, de la configuration des lieux et des souhaits exprimés par les propriétaires.

Concernant l'éclairage public il existe actuellement 7 points lumineux sur ce secteur. Ce nombre devrait être conservé, mais deux points lumineux pourraient être déplacés depuis la rue du Lavoir sur la route du Barry (à confirmer).

Le devis initial prévoyait la présence de 7 points lumineux supplémentaires, ce qui ne semble en définitive pas nécessaire ; le devis devrait de ce fait se trouver minoré.

III.II – Tarification de prestations délivrées par la commune de Lugagnac au profit d'autres communes

Le maire informe les élus que l'étude des modalités de facturation de ces prestations est toujours à l'étude.

III.III – Frais de scolarité pour un enfant résidant à Lugagnac et scolarisé dans un établissement de Cahors

Le Maire indique que conformément à la loi, la commune prendra en charge les frais de scolarité demandés par l'établissement scolaire de Cahors, soit 702 € pour l'année 2023. Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget par manque d'information de la commune et devra être prévue pour les deux exercices à venir.

III.IV – Aide aux familles pour une participation à des voyages scolaires organisés par l'école publique de Limogne :

La proposition de maintenir cette aide sous forme d'un forfait est validée.

IV – Questions diverses

Subvention de la CARSAT : Yannick MONTAGNÉ informe les élus qu'une subvention de 1 792 € a été accordée à la commune par la CARSAT en contribution au financement de l'atelier MEMO CLUB, action considérée comme utile pour le lien social et la prévention de la perte de la mémoire. Cette subvention permettra notamment l'acquisition de matériel vidéo et d'un écran, utiles pour l'animation de l'atelier.

Commémoration de l'Armistice de 1918 : cette cérémonie se tiendra devant le Monument aux Morts le 11 novembre 2023 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées les

- vendredi 24 novembre,
- vendredi 15 décembre,

à 18h15, en Mairie.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

François REYMANN

Catherine MORIN